

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	29
Pouvoirs :	4
Voix délibératives :	33

Séance du 11 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, 11 Décembre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 Décembre 2025, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, dans la salle du Foyer de la Maison des loisirs à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Bruno GIRONA ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Benoit MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Sylvie MIQUEL ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTAVI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Thierry SALLES BLAYAC ; Catherine SONZOGNI ; Dominique VIDAL ; Didier VORDY (représenté par son suppléant Frédéric PEYRAS)

Avant donné pouvoir : Jean-Pierre BARTHES à Patrick CABROL ; Delphine GAZEL à André ARROUCHE ; Laurie GOMEZ à Françoise PEREZ ; Bruno ORTIZ à Béatrice FALCOU

Étaient absents : Robert AZAIS ; Anne CABRIE ; Roland COUTOU ; Jean-Yves DUFAUD ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Luc GUIRAUD ; Franck LIGNON ; Michel LIGNON ; Jean-Jacques MAILHAC ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Jean-Marc SALEINE ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Délibération n° : 2025.12.11/180

Objet : Convention CCI – Avenant financier 2025

VU la délibération n° 2024.04.04/052 du 04 Avril 2024 validant la convention triennale 2024/2026 avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) de l'Hérault pour le renforcement des actions en faveur de développement économique sur notre territoire ;

CONSIDERANT qu'un bilan annuel donne lieu chaque année au paiement de la participation financière de la collectivité ;

CONSIDERANT que des contraintes techniques et administratives n'ont pas permis à la CCI de fournir le bilan 2024 dans les temps mais que le travail lié au développement économique du territoire a été mené ;

CONSIDERANT qu'un bilan a été présenté par la CCI pour les 2 années de 2024 et 2025 ;

CONSIDERANT que suite à la présentation de ce bilan, un avenant financier est nécessaire pour ajuster la participation de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux à 2 000€ pour l'ensemble des actions réalisées en 2024 et 2025 (1 000 € par année) ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (33 POUR)

- **Valide** l'avenant financier 2025 (qui intègre l'année 2024) de la convention cadre signée avec la CCI de l'Hérault pour un montant de 2 000€ ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant ;
- **Mandate** Monsieur le Président ou son représentant pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Catherine SONZOGNI



Le Président
Patrick CABROL